

Informations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **53 (1908)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

difficultés de divers ordres ont engagé à ajourner ce projet à l'automne prochain.

Le crédit de 283 millions sera budgeté par annuités de 20 à 35 millions jusqu'en 1917. Le Gouvernement s'est réservé au surplus de raccourcir la période de construction et de demander encore de nouveaux crédits le cas échéant. Mais, actuellement, la situation financière du pays et le grand nombre de constructions d'ouvrages fortifiés dont quelques-uns en haute montagne proposés par la Commission l'ont engagé à réduire sensiblement les demandes de celle-ci.

INFORMATIONS

FRANCE

Manœuvres d'armée. — Les manœuvres d'armée seront, cette année, d'une importance exceptionnelle. Un effectif de 125 000 hommes, mis à la disposition du généralissime, est réparti par lui en deux armées inégales, dont l'une, sensiblement plus forte en infanterie, sera commandée par le général Millet, qui est l'auteur du règlement de manœuvre de l'infanterie et qui a été directeur de cette arme au Ministère de la guerre, tandis que l'autre, plus riche en cavalerie, sera dirigée par un de nos plus éminents cavaliers, le général Tremeau, ancien commandant du 6^e corps d'armée.

L'idée est neuve, en même temps qu'elle peut être féconde, de donner à chacun des chefs de partis adverses une proportion prépondérante de l'arme dont il connaît le mieux le maniement. Si, à cette première cause d'intérêt, on ajoute que diverses expériences ou seront reprises, ou seront commencées, au cours de ces manœuvres, on comprend qu'elles provoquent déjà un vif mouvement de curiosité. Nul doute qu'elles attireront beaucoup de gens du métier du 11 au 17 septembre entre Tours et Bourges, probablement au nord de Valençay.

BIBLIOGRAPHIE

Règlement du 22 mars 1908 sur le service en campagne dans l'armée allemande, traduit par le général PELOUX. — 1 vol. in-8^o de 350 pages, avec figures et planches. — Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1907. — Prix : 2 fr. 50.

Si c'est déjà un mérite pour cette traduction d'être l'œuvre d'un général, — d'un ancien commandant de corps d'armée, s'il vous plaît ! — c'est-à-dire d'un homme qui n'est pas seulement capable de faire convenablement une version, mais qui est en situation de pénétrer l'esprit, en même temps que la lettre du sujet, comme en témoignent quelques notes explicatives très sobres, c'est un autre mérite aussi, et fort appréciable, d'avoir ajouté au règlement et à ses annexes les prescriptions (datées, elles aussi, du 22 mars dernier) relatives à l'exécution des grandes manœuvres. C'en est encore un d'être mis en vente en France trois mois après l'approbation donnée par l'empereur Guillaume.

Donc, tous nos remerciements à l'éditeur, toutes nos félicitations au traducteur.

C. M.